

Une nouvelle résidence étudiante pour l'école Supérieure La Raque



Un projet parfaitement intégré dans le paysage. Image de synthèse Seuil Architecture et copyright Poup'Art

Vie étudiante, Aude, Lasbordes

Depuis plus de 40 ans, l'Ecole Supérieure de La Raque accueille dans la commune de Lasbordes des étudiants dans les domaines de l'agronomie, l'agro-alimentaire, les biotechnologies, l'environnement, la gestion, l'animation du territoire et le commerce. Du bac+2 au bac+5 et avec plus de 350 étudiants et 40 personnels qui travaillent sur ce site, la problématique du logement des étudiants est devenue aujourd'hui une priorité. L'école accueille actuellement 40 internes, mais ce mode d'hébergement ne répond plus aux attentes des étudiants, qui recherchent autonomie et indépendance.

80 logements

C'est donc en partenariat avec le bailleur social Alogea que l'établissement va ouvrir une résidence étudiante dès la fin 2020. Cet éco-campus, tel que le définissent l'agence toulousaine Seuil Architecture et les bureaux d'études Tassera et Ecovitalis, lauréats du concours réalisé par Alogea, sera respectueux d'un environnement adapté aux usages des étudiants et qui favorisera le mieux-vivre ensemble. Les 80 logements répondront aux dernières innovations en termes d'économie d'énergie et d'impact environnemental, en tout points conformes aux exigences de bâtiments BEPOS. Situé à l'entrée du complexe et attenant à l'école, le projet a été conçu comme un véritable éco-campus dont les proportions et l'organisation spatiale font écho au village de Lasbordes.

Structurés autour d'une place centrale, les logements sont rythmés par des espaces extérieurs conviviaux où le végétal domine. Chaque appartement traversant, de type T1 ou T1 bis sera entièrement meublé. Au travers d'une démarche participative, les étudiants et le personnel de l'école, en concertation avec les architectes, vont définir quelques aménagements, notamment les pièces de vie des logements ainsi que la nature des espaces collectifs. Un projet largement soutenu par la commune qui, pour favoriser sa réalisation, a engagé une révision allégée du PLU.